



LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Société à Capital Public au capital de 4.973.950.000 FCFA. Contribuable N° M108300010749S

B.P. 503 Garoua, République du Cameroun • Téléphone : +237 696 16 41 40 /699 99 98 18

Internet : www.lanavet.cm • E-mail : lanavet@lanavet.cm

ADDITIF N°001/AD/LANAVET/DG/DAF/CIPM/2026 du 29/06/2026

Relative à l'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°004/AONO/LANAVET/CIPM/2026 DU 09/06/2026 RELATIF A L'ACQUISITION DES REACTIFS ET CONSOMMABLES POUR LE DIAGNOSTIC DE LA BRUCELLOSE, DE LA FIEVRE APHTEUSE, DE LA TUBERCULOSE ET DES MAMMITES.

Références de l'AAO et du DAO	AU LIEU DE :	LIRE PLUTOT :
14.1. Critères éliminatoires de l'AAO	<p>14.1. Critères éliminatoires Il s'agit notamment :</p> <p>3) De l'absence du certificat d'origine ;</p>	<p>14.1- Critères éliminatoires Il s'agit notamment :</p> <p>3) Supprimé ;</p>
15 B.2 et B6 PROPOSITION TECHNIQUE RPAO	<p>A.1. Proposition technique La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur proposition technique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement le cas échéant ;</i> <p>A.2. La capacité financière</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Attestation bancaire prouvant que le soumissionnaire peut préfinancer le marché à concurrence de 100% de son montant ;</i> 	<p>A.1 Proposition technique La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur proposition technique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement (à présenter lors de la livraison)</i> <p>A.2 La capacité financière</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Attestation bancaire prouvant que le soumissionnaire peut préfinancer le marché à concurrence de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA ;</i>
IS 1.26 du RPAO	<p>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :</p> <p>I. Critères éliminatoires Il s'agit de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De l'absence, à l'ouverture des plis, du cautionnement de soumission timbré, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC conformément à la Lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 ; 2. De la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier 	<p>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :</p> <p>I. Critères éliminatoires Il s'agit de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De l'absence, à l'ouverture des plis, du cautionnement de soumission timbré, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC conformément à la Lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 ; 2. De la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier

administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;

3. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
4. Du non-respect d'au moins 5 critères essentiels (5 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur 8 (8 renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;
5. De l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
6. Du non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans le présent DAO ;
7. De l'absence du certificat d'origine ;
8. Non-conformité de l'ensemble des spécifications techniques de la fourniture ci-après décrites ;
cf. cahier des spécifications techniques
9. De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;
10. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
11. De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de contrats durant les trois (03) dernières années ;
12. De l'absence de la lettre de soumission ;
13. De l'absence de la charte d'intégrité;
14. De l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental.

administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;

3. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
4. Du non-respect d'au moins 5 critères essentiels (5 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur 8 (8 renvoyant au nombre total de critères essentiels);
5. De l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
6. Du non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans le présent DAO ;
7. Supprimé
8. Non-conformité de l'ensemble des spécifications techniques de la fourniture ci-après décrites ;
cf. cahier des spécifications techniques
9. De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;
10. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
11. De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de contrats durant les trois (03) dernières années ;
12. De l'absence de la lettre de soumission ;
13. De l'absence de la charte d'intégrité;
14. De l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental.

**II. Critères et
Sous critères de
l'évaluation
détaillée
(RPAO)**

- 1- De l'absence, à l'ouverture des plis, du cautionnement de soumission timbré, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC conformément à la **Lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024** ;
- 2- De la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- 3- De l'absence du certificat d'origine ;
- 4- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;
- 5- De l'absence des fiches techniques produites par le fabricant ;
- 6- Du non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ;
- 7- De l'absence de la charte d'intégrité ;
- 8- De l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;
- 9- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- 10- De l'absence de la lettre de soumission ;
- 11- De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de contrats durant les trois (03) dernières années ;
- 12- Du non-respect d'au moins 5 critères essentiels (5 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur 8 (8 renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;
- 13- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- 14- CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »

- 1- De l'absence, à l'ouverture des plis, du cautionnement de soumission timbré, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC conformément à la **Lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024** ;
- 2- De la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- 3-
- 4- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;
- 5- De l'absence des fiches techniques produites par le fabricant ;
- 6- Du non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ;
- 7- De l'absence de la charte d'intégrité ;
- 8- De l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;
- 9- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- 10- De l'absence de la lettre de soumission ;
- 11- De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de contrats durant les trois (03) dernières années ;
- 12- Du non-respect d'au moins 5 critères essentiels (5 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur 8 (8 renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;
- 13- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;

<p>b) critères essentiels dans Grille d'évaluation</p>	<p>1. La présentation générale de l'offre (couverture, reliure, documents séparés avec des intercalaires de couleur)</p> <p>2. Références de l'entreprise</p> <p>3. Capacité financière (chiffre d'affaires des trois (03) dernières années)</p> <p>4. La preuve d'acceptation des conditions du marché</p> <p>5. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières</p> <p>6. Le chiffre d'affaires annuel selon le bilan certifié ou la déclaration statistique et fiscale</p> <p>7. CV et diplômes du personnel affecté au projet.</p> <p>8. Le délai de garantie</p> <p>b.2 Propositions techniques</p> <p>4.a Caractéristiques techniques proposé conformes aux spécifications du DAO, justification de la provenance, termes de livraison et durée de garantie</p> <p>4.b Prospectus en couleur de la fourniture proposé disposant d'une fiche technique détaillée</p> <p>5. Le chronogramme et le délai de livraison (Le soumissionnaire devra proposer un chronogramme de livraison des fournitures dont la totalité des jours ne devra pas excéder le délai maximum prévu par le maître d'ouvrage)</p> <p>6. Les preuves d'acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP paraphés, signés et datés avec la mention « lu et approuvé »)</p>	<p>1. La présentation générale de l'offre (couverture, reliure, documents séparés avec des intercalaires de couleur)</p> <p>2. Références de l'entreprise</p> <p>3. Capacité financière (chiffre d'affaires des trois (03) dernières années)</p> <p>4. La preuve d'acceptation des conditions du marché</p> <p>5. Le délai de garantie</p> <p>6. Le chiffre d'affaires annuel selon le bilan certifié ou la déclaration statistique et fiscale</p> <p>7. CV et diplômes du personnel affecté au projet.</p> <p>8. Les preuves d'acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP paraphés, signés et datés avec la mention « lu et approuvé »)</p> <p>b.2 Propositions techniques</p> <p>4. a et 4.b supprimé</p> <p>5. Le chronogramme et le délai de livraison (Le soumissionnaire devra proposer un chronogramme de livraison des fournitures dont la totalité des jours ne devra pas excéder le délai maximum prévu par le maître d'ouvrage)</p>
--	---	---

NB : le reste sans changement

Garoua, le 06 JUL 2026

Le Directeur Général,

(Autorité Contractante)

Ampliations

- ARMP (pour publication)
- Président CIPM (pour information)
- Archives / Chronos
- Affichage (pour information)



[Signature]
 Dr. Ganga Gorné
 Vétérinaire Hors Echelle